

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au juge de paix d'Hirson, 7 octobre 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin au juge de paix d'Hirson, 7 octobre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[7 octobre 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Juge de paix d'Hirson](#)

Lieu de destinationHirson (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin annonce au juge de paix d'Hirson qu'il n'est pas enchérisseur de l'usine d'Hirson et qu'il ne peut utiliser l'offre qu'il lui fait d'un directeur pour cet établissement. Godin lui indique toutefois qu'il pourrait rencontrer la personne dans l'éventualité de l'employer dans les usines des Fonderies et manufactures du Famillistère.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Industrie](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation1 p. (229v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
